



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mise en œuvre de la politique des droits des femmes

Question écrite n° 3237

Texte de la question

M. Éric Alauzet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, sur les moyens humains et financiers disponibles pour mettre en œuvre la politique des droits des femmes sur les territoires. Cette problématique est de plus en plus prégnante, beaucoup d'attentes l'entourent. L'actualité récente est, malheureusement, venue confirmer la nécessité d'aller beaucoup plus loin sur la question des droits des femmes. L'État se saisit de cette question. Il existe une volonté forte, des instructions nationales fortes et une enveloppe budgétaire annoncée augmentée de 30 millions d'euros pour 2018. Toutefois, il semblerait que la déclinaison de cette volonté, pour répondre à ces attentes, soit plus compliquée à mettre en œuvre sur les territoires. Les moyens humains administratifs sont restreints. Dans les départements, il n'y a qu'un-e délégué-e aux droits des femmes et à l'égalité, ce qui empêche de mener à bien l'ensemble des instructions voulues par l'État et remet en cause la réalisation de certains projets associatifs sur certaines thématiques. Les moyens financiers subissent des restrictions en raison d'arbitrages budgétaires, ce qui conduit à des retards, des applications partielles, voire des annulations de projets associatifs, qui sont pourtant porteurs de bonnes pratiques et des relais efficaces avec la population. Il apparaît donc important de pouvoir les accompagner pour ouvrir davantage le champ de la politique publique des droits des femmes et à l'égalité. Aussi, il lui demande comment elle entend renforcer et valoriser la politique publique des droits des femmes sur les territoires.

Texte de la réponse

Dans un cadre budgétaire contraint, les crédits du programme 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » sont sanctuarisés. Les crédits de ce programme s'élève à 29.9 millions d'euros en Projet de Loi de Finances 2018 soit une hausse de 8% par rapport à la Loi de Finance Initiale 2017. Le schéma d'emploi du SDFE comprend, au niveau régional, un directeur ou une directrice régionale, un directeur ou une directrice régionale déléguée et un ou une cadre de gestion. Ce schéma comprend également un ou une déléguée. La politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, « grande cause nationale » du quinquennat, vise à obtenir des changements dans les pratiques et comportements tant dans la sphère publique que privée, en posant les jalons d'une politique intégrée cohérente, transversale et interministérielle. Dans ce cadre, l'ensemble des politiques publiques ont vocation à participer à ce changement. Ainsi à la sanctuarisation des budgets du droit des femmes pour l'année 2018 doit être ajouté l'effort de l'ensemble des ministères dans cette politique notamment au travers du DPT (Document de politique transversal) qui représente 423.6 millions d'euros en 2017.

Données clés

Auteur : [M. Éric Alauzet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3237

Rubrique : Égalité des sexes et parité

Ministère interrogé : [Égalité femmes hommes](#)
Ministère attributaire : [Égalité femmes hommes](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5815

Réponse publiée au JO le : [20 février 2018](#), page 1444